

DELIB 2022-34 Election membre Commission SCoT _____	2
DELIB 2022-35 Signature CTG _____	3
DELIB 2022-36 Avenant 4 Mise à disposition CCAVM agent Urbanisme _____	4
DELIB 2022-37 Tarifs MES _____	5
DELIB 2022-38 Vente de mobilier _____	6
DELIB 2022-39 DM3 _____	8
DELIB 2022-40 Poursuite cinéma itinérant _____	10

Comité Syndical
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS AVALLONNAIS

Le mardi 11 octobre 2022 à 18 heures 30, le Comité Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la CCAVM à AVALLON, sous la présidence de Pascal GERMAIN.

11 Délégués titulaires présents : Angélo ARENA, Camille BOERIO, Sylvie CHARPIGNON, Xavier COURTOIS, Pascal GERMAIN, Marie-Laure GRIMARD, Nathalie LABOSSE (arrivée à l'OJ n°6), Nadine LEGENDRE, Jean-Marie MAURICE, Stéphane MOREL et Gérard PAILLARD.

5 Délégués titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Paule BUFFY a donné pouvoir à Sylvie SOILLY, Didier IDES a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Nathalie LABOSSE a donné pouvoir à Sylvie CHARPIGNON (jusqu'à son arrivée à l'OJ n°6), Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à Gérard PAILLARD et François ROUX a donné pouvoir à Pascal GERMAIN.

2 Délégués suppléants ayant pouvoir de vote : Sylvie SOILLY et Serge NASSELEVITCH.

1 Déléguée titulaire excusée : Cloria JAOLAZA.

Assistent à la réunion : Guillaume PAPIN (Directeur) et Patricia GENTY (Assistante Administrative).

Date de convocation	4 octobre 2022
Délégués titulaires en fonction	16
Délégués titulaires présents	11
Délégués titulaires présents ayant un pouvoir de vote	3
Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOERIO

Délibération 2022-34

Objet : Élection d'un membre à la commission SCOT.

Le Président explique qu'à la suite de la démission de Monsieur Jean-Yves CAULLET, un des cinq sièges de la commission « SCOT » n'est pas pourvu. Il propose la candidature de Monsieur Camille BOÉRIO à l'élection d'un membre pour siéger à ladite commission, aucune autre candidature n'est déclarée.

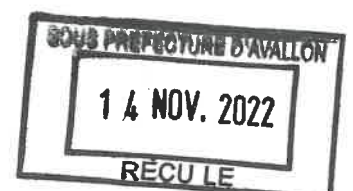
Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, élit Monsieur Camille BOÉRIO en qualité de membre de la commission SCOT.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le secrétaire de séance, Camille BOÉRIO

Le Président, Pascal GERMAIN,



Comité Syndical
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS AVALLONNAIS

Le mardi 11 octobre 2022 à 18 heures 30, le Comité Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la CCAVM à AVALLON, sous la présidence de Pascal GERMAIN.

11 Délégués titulaires présents : Angélo ARENA, Camille BOÉRIO, Sylvie CHARPIGNON, Xavier COURTOIS, Pascal GERMAIN, Marie-Laure GRIMARD, Nathalie LABOSSE (arrivée à l'OJ n°6), Nadine LEGENDRE, Jean-Marie MAURICE, Stéphane MOREL et Gérard PAILLARD.

5 Délégués titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Paule BUFFY a donné pouvoir à Sylvie SOILLY, Didier IDES a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Nathalie LABOSSE a donné pouvoir à Sylvie CHARPIGNON (jusqu'à son arrivée à l'OJ n°6), Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à Gérard PAILLARD et François ROUX a donné pouvoir à Pascal GERMAIN.

2 Délégués suppléants ayant pouvoir de vote : Sylvie SOILLY et Serge NASSELEVITCH.

1 Déléguée titulaire excusée : Cloria JAOLAZA.

Assistent à la réunion : Guillaume PAPIN (Directeur) et Patricia GENTY (Assistante Administrative).

Date de convocation	4 octobre 2022
Délégués titulaires en fonction	16
Délégués titulaires présents	11
Délégués titulaires présents ayant un pouvoir de vote	3
Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO

Délibération 2022-35

Objet : Signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) du Pays Avallonnais

Le Président rappelle que la Convention Territoriale Globale est une convention cadre politique et stratégique qui permet d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire. Il explique qu'elle est issue d'une démarche partenariale entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne, la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, la Communauté de Communes du SEREIN, la Ville d'AVALLON et le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Avallonnais. Il indique que l'élaboration de la nouvelle convention s'est déroulée au cours du 1er semestre 2022 via des ateliers et groupes de travail associant élus, acteurs sociaux et partenaires sur les thématiques de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de l'accès aux droits, du handicap et d'autres thématiques que les élus ont souhaité intégrer dans la politique sociale de territoire. Il précise que cette convention doit désormais être signée pour la période 2022-2026 et viendra remplacer les Contrats Enfance-Jeunesse, portés par les Communautés de Communes, et ses financements via un nouveau dispositif « le bonus territoire ». Considérant que les élus ont affirmé leur volonté d'entériner cette démarche partenariale au moyen de la nouvelle Convention Territoriale Globale du Pays Avallonnais lors du Comité de pilotage en date du 29 septembre 2022, il propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour :

- Valider la Convention Territoriale Globale 2022-2026, telle qu'elle est présentée en séance
- Autoriser le Président à signer ladite convention.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, VALIDE la Convention Territoriale Globale 2022-2026 telle que présentée et AUTORISE le Président à la signer.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le secrétaire de séance, Camille BOÉRIO

Le Président, Pascal GERMAIN,



Comité Syndical
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS AVALLONNAIS

Le mardi 11 octobre 2022 à 18 heures 30, le Comité Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la CCAVM à AVALLON, sous la présidence de Pascal GERMAIN.

11 Délégués titulaires présents : Angélo ARENA, Camille BOÉRIO, Sylvie CHARPIGNON, Xavier COURTOIS, Pascal GERMAIN, Marie-Laure GRIMARD, Nathalie LABOSSE (arrivée à l'OJ n°6), Nadine LEGENDRE, Jean-Marie MAURICE, Stéphane MOREL et Gérard PAILLARD.

5 Délégués titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Paule BUFFY a donné pouvoir à Sylvie SOILLY, Didier IDES a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Nathalie LABOSSE a donné pouvoir à Sylvie CHARPIGNON (jusqu'à son arrivée à l'OJ n°6), Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à Gérard PAILLARD et François ROUX a donné pouvoir à Pascal GERMAIN.

2 Délégués suppléants ayant pouvoir de vote : Sylvie SOILLY et Serge NASSELEVITCH.

1 Déléguée titulaire excusée : Cloria JAOLAZA.

Assistent à la réunion : Guillaume PAPIN (Directeur) et Patricia GENTY (Assistante Administrative).

Date de convocation	4 octobre 2022
Délégués titulaires en fonction	16
Délégués titulaires présents	11
Délégués titulaires présents ayant un pouvoir de vote	3
Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO

Délibération 2022-36

Objet : Avenant n°4 à une convention de mise à disposition d'un agent urbaniste auprès de la CCAVM

Conformément à la convention de mise à disposition d'un agent du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Avallonnais à la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, le Président rappelle que des crédits ont été inscrits au budget primitif 2022 pour financer 20 % du poste équivalent temps plein (charges comprises) de l'agent urbaniste pour assurer des prestations de conseils et de renseignements, soit environ 10 000,00 euros annuels. Néanmoins, il explique que l'instruction des modifications et des révisions en cours du Plan local d'urbanisme intercommunal, sollicitées par la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, couvre 50 % du temps de travail de l'agent mis à disposition depuis le 1^{er} juillet 2022. En conséquence et à la suite des explications qui sont apportées en cours de séance, il propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour l'autoriser à signer l'avenant n°4 de la convention de partenariat « mise à disposition de personnel » relative à l'agent urbaniste, fixant notamment les modalités financières, avec le Président de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN ou son représentant, au titre de l'année 2022 et définies comme suit :

- 20 % du poste équivalent temps plein (charges comprises) de l'agent urbaniste pour assurer des prestations de conseils et de renseignements, soit environ 5 100,00 euros pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2022,
- 50 % du poste équivalent temps plein (charges comprises) de l'agent urbaniste pour assurer des prestations de conseils et de renseignements d'une part et d'instruction des modifications et des révisions du Plan local d'urbanisme intercommunal, d'autre part, soit environ 10 300,00 euros pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022, étant précisé du changement de l'agent mis à disposition à compter du 1^{er} juillet 2022.

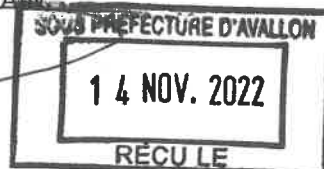
Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, VALIDE l'avenant n° 4 à la convention de mise à disposition d'un agent urbaniste tel que présenté par le Président et l'AUTORISE à le signer.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le secrétaire de séance, Camille BOÉRIO

Le Président, Pascal GERMAIN



Comité Syndical
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS AVALLONNAIS

Le mardi 11 octobre 2022 à 18 heures 30, le Comité Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la CCAVM à AVALLON, sous la présidence de Pascal GERMAIN.

11 Délégués titulaires présents : Angélo ARENA, Camille BOÉRIO, Sylvie CHARPIGNON, Xavier COURTOIS, Pascal GERMAIN, Marie-Laure GRIMARD, Nathalie LABOSSE (arrivée à l'OJ n°6), Nadine LEGENDRE, Jean-Marie MAURICE, Stéphane MOREL et Gérard PAILLARD.

5 Délégués titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Paule BUFFY a donné pouvoir à Sylvie SOILLY, Didier IDES a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Nathalie LABOSSE a donné pouvoir à Sylvie CHARPIGNON (jusqu'à son arrivée à l'OJ n°6), Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à Gérard PAILLARD et François ROUX a donné pouvoir à Pascal GERMAIN.

2 Délégués suppléants ayant pouvoir de vote : Sylvie SOILLY et Serge NASSELEVITCH.

1 Déléguée titulaire excusée : Cloria JAOLAZA.

Assistent à la réunion : Guillaume PAPIN (Directeur) et Patricia GENTY (Assistante Administrative).

Date de convocation	4 octobre 2022
Délégués titulaires en fonction	16
Délégués titulaires présents	11
Délégués titulaires présents ayant un pouvoir de vote	3
Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO

Délibération 2022-37

Objet : Tarifs relatifs à la gestion courante de la Maison des étudiants en santé

Madame Nathalie LABOSSE explique qu'après la création de la régie de recettes, il convient désormais de délibérer afin de déterminer les tarifs qui seront pratiqués pour la gestion courante de la Maison des étudiants santé (dépôt de garantie, laverie, location de linge de maison, etc.). Aussi, elle propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour fixer les tarifs tels qu'ils sont proposés ci-après. Un débat s'instaure.

- Monsieur Guillaume PAPIN précise qu'il sera remis un kit de bienvenue contenant lessive, éponge, papier toilette, etc...

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, VALIDE les tarifs tels présenté dans le tableau suivant :

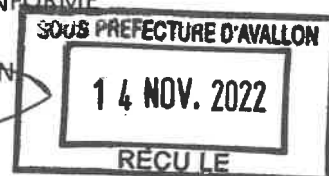
Dépôt de garantie (<i>encaissé et restitué en fin de période d'occupation</i>)	450,00 euros
Eau, chauffage et électricité du studio	Au réel + abonnement
Charges collectives (au prorata d'occupation)	100,00 euros par mois
Forfait ménage du logement	18,50 euros par occupation - obligatoire
Laverie (lave-linge + sèche-linge)	3,00 euros l'utilisation
Kit linge de lit (2 oreillers & 1 couette pour la durée du séjour ; 1 drap housse, 1 housse de couette et 2 taies d'oreiller changés chaque semaine)	16,00 euros par mois
Kit linge de toilette (1 drap de bain, 1 serviette de toilette et 1 tapis de bain changés chaque semaine)	16,00 euros par mois
Table à repasser, fer à repasser, aspirateur	Prêt (expérimentation les premiers mois)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le secrétaire de séance, Camille BOÉRIO

Le Président, Pascal GERMAIN



Comité Syndical
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS AVALLONNAIS

Le mardi 11 octobre 2022 à 18 heures 30, le Comité Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la CCAVM à AVALLON, sous la présidence de Pascal GERMAIN.

11 Délégués titulaires présents : Angélo ARENA, Camille BOÉRIO, Sylvie CHARPIGNON, Xavier COURTOIS, Pascal GERMAIN, Marie-Laure GRIMARD, Nathalie LABOSSE (arrivée à l'OJ n°6), Nadine LEGENDRE, Jean-Marie MAURICE, Stéphane MOREL et Gérard PAILLARD.

5 Délégués titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Paule BUFFY a donné pouvoir à Sylvie SOILLY, Didier IDES a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Nathalie LABOSSE a donné pouvoir à Sylvie CHARPIGNON (jusqu'à son arrivée à l'OJ n°6), Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à Gérard PAILLARD et François ROUX a donné pouvoir à Pascal GERMAIN.

2 Délégués suppléants ayant pouvoir de vote : Sylvie SOILLY et Serge NASSELEVITCH.

1 Déléguée titulaire excusée : Cloria JAOLAZA.

Assistent à la réunion : Guillaume PAPIN (Directeur) et Patricia GENTY (Assistante Administrative).

Date de convocation	4 octobre 2022
Délégués titulaires en fonction	16
Délégués titulaires présents	11
Délégués titulaires présents ayant un pouvoir de vote	3
Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO

Délibération 2022-38

Objet : Vente de Mobilier

Monsieur Camille BOÉRIO explique qu'une stagiaire logée actuellement dans le logement 69, sis 30 rue des fusains, a trouvé un appartement et a demandé au Pays Avallonnais s'il vendait le mobilier installé dans le logement DOMANYS qui sera libéré d'ici le 31 octobre 2022. Il expose que les biens désirés ont été achetés pour un montant total de 1 887,75 euros en 2018. Monsieur Camille BOÉRIO propose donc aux membres du Comité Syndical du Pôle de délibérer afin de vendre le lot pour un montant de 380,76 euros, soit 20 % du prix d'achat, en précisant que la structure a obtenu 80 % de subvention.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, VALIDE le prix de vente du lot de mobilier à 380,76 euros soit 20% du prix d'achat selon le tableau suivant :

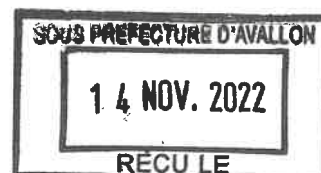
Désignation	Prix d'achat	Montant de la subvention (80%)	Prix de vente (20 %)	N° d'inventaire
Lit+matelas+pieds	412,20 €	329,76 €	82,44 €	2018.01
Réfrigérateur	361,79 €	289,43 €	72,36 €	2018.01
Buffet bas 4 portes	223,48 €	178,78 €	44,70 €	2018.01
Canapé	287,25 €	229,80 €	57,45 €	2018.01
Table + 4 chaises	80,62 €	64,50 €	16,12 €	2018.01
Bureau	42,73 €	31,18 €	11,55 €	2018.01
Buffet cuisine	177,02 €	141,61 €	35,41 €	2018.01
Micro-ondes	79,99 €	63,99 €	16,00 €	2018.01
Penderie	68,42 €	54,74 €	13,68 €	2018.01
Fauteuil de bureau	64,35 €	51,48 €	12,87 €	2018.01
Bout de canapé	30,80 €	24,64 €	6,16 €	2018.01
Table à repasser	39,99 €	32,00 €	7,99 €	
Étendoir	20,11 €	16,08 €	4,02	
TOTAUX	1 888,75 €	1 507,99 €	380,76 €	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le secrétaire de séance, ~~Camille~~ BOÉRIO

Le Président, Pascal GERMAIN,



Comité Syndical
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS AVALLONNAIS

Le mardi 11 octobre 2022 à 18 heures 30, le Comité Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la CCAVM à AVALLON, sous la présidence de Pascal GERMAIN.

11 Délégués titulaires présents : Angélo ARENA, Camille BOERIO, Sylvie CHARPIGNON, Xavier COURTOIS, Pascal GERMAIN, Marie-Laure GRIMARD, Nathalie LABOSSE (arrivée à l'OJ n°6), Nadine LEGENDRE, Jean-Marie MAURICE, Stéphane MOREL et Gérard PAILLARD.

5 Délégués titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Paule BUFFY a donné pouvoir à Sylvie SOILLY, Didier IDES a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH. Nathalie LABOSSE a donné pouvoir à Sylvie CHARPIGNON (jusqu'à son arrivée à l'OJ n°6), Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, François ROUX a donné pouvoir à Pascal GERMAIN.

2 Délégués suppléants ayant pouvoir de vote : Sylvie SOILLY, Serge NASSELEVITCH.

1 Déléguée titulaire excusée : Cloria JAOLAZA.

Assistent à la réunion : Guillaume PAPIN (Directeur) et Patricia GENTY (Assistante Administrative).

Date de convocation	4 octobre 2022
Délégués titulaires en fonction	16
Délégués titulaires présents	11
Délégués titulaires présents ayant un pouvoir de vote	4
Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOERIO

Délibération 2022-39

Objet : Décision modificative n°2022-03

Camille BOERIO propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour approuver la décision modificative n° 2022-3 telle que présentée en cours de séance.

BUDGET PRIMITIF 2022, section de fonctionnement

Décision modificative n°2022-02

N° compte	Libellé	Dépenses	Recettes
60632	Matériel de bureau et de petits équipements	+ 2 525,00	
6132	Loyer	+ 500,00	
6156	Entretien, réparation, maintenance de matériel	+ 19 440,00	
6161	Assurances MES	+ 127,00	
6182	Documentation et abonnement	+ 19,54	
6184	Formation des agents	-2 000,00	
6231	Annonces et insertion	-4 600,00	
6232	Fêtes et cérémonies	-13 410,00	
6237	Communication (impression, diffusion)	+ 1 880,00	
611	Communication (marque territoriale, site internet)	-15 000,00	
6251	Frais de mission	+ 858,60	
6261	Affranchissement	+ 2 500,00	
62878	Indemnité télétravail	-440,00	
6283	Lavage couette	+45,00	
6288	CLEA 2021-2022	-1 333,30	
6288	Cinéma itinérant (plein air)	-246,16	
6288	CLEAlim 2022-23	+3 900,00	
6532	Frais de mission du CDPA	-500,00	

6745	Actions du Conseil de Développement	-2 000,00	
23	Virement à la section d'investissement	-6 563,70	
7472	Subvention Conseil Régional-Hébergements étudiants 2021-		+1 530,00
7472	Subvention Conseil Régional-session d'accueil		-1 325,00
7472	Subvention Conseil Régional-Attractivité		-4 913,00
708	CCAVM- chargé d'urbanisme		+ 4 900,00
708	Communes- ciné plein air		-152,11
7478	Subvention LEADER animation 2014-22		-10 182,00
7478	Subvention Leader-Attractivité		-4 155,91
Totaux	Décision modificative n°2022-03	-14 298,02	-14 298,02
	Budget exécutoire au 26-07-22 (DM2)	663 593,69	663 593,69
	Budget exécutoire modifié	649 295,67	649 295,67

BUDGET PRIMITIF 2022, section d'investissement

Décision modificative n°2022-03

N° compte	Libellé	Dépenses	Recettes
205	Application mobile intra Muros	-19 440,00	
2138	Maison des Étudiants en Santé	+31 127,54	
202-041	Etude-Elaboration SCOT	+165 690,00	
1312	Subvention Conseil Régional Intra Muros		-9 720,00
458201	CCAVM (Signalétique)		+ 25 373,55
458201	CCS (Signalétique)		+2 597,66
2031-41	Etude-Elaboration SCOT		+165 690,00
21	Virement de la section de fonctionnement		-6 563,70
Totaux	Décision modificative n°2022-03	+177 377,54	+177 377,54
	Budget exécutoire au 26-07-2022	1 239 215,09	1 196 028,10
	Budget exécutoire modifié	1 416 592,64	1 373 405,64

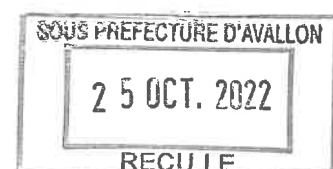
Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative 2022-03 telle que présentée et conformément aux tableaux ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le secrétaire de séance, Camille BOERIO

Le Président, Pascal GERMAIN,



Annule et remplace la précédente délibération 2022.39

Comité Syndical
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS AVALLONNAIS

Le mardi 11 octobre 2022 à 18 heures 30, le Comité Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la CCAVM à AVALLON, sous la présidence de Pascal GERMAIN.

11 Délégués titulaires présents : Angélo ARENA, Camille BOÉRIO, Sylvie CHARPIGNON, Xavier COURTOIS, Pascal GERMAIN, Marie-Laure GRIMARD, Nathalie LABOSSE (arrivée à l'OJ n°6), Nadine LEGENDRE, Jean-Marie MAURICE, Stéphane MOREL et Gérard PAILLARD.

5 Délégués titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Paule BUFFY a donné pouvoir à Sylvie SOILLY, Didier IDES a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Nathalie LABOSSE a donné pouvoir à Sylvie CHARPIGNON (jusqu'à son arrivée à l'OJ n°6), Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à Gérard PAILLARD et François ROUX a donné pouvoir à Pascal GERMAIN.

2 Délégués suppléants ayant pouvoir de vote : Sylvie SOILLY et Serge NASSELEVITCH.

1 Déléguée titulaire excusée : Cloria JAOLAZA.

Assistent à la réunion : Guillaume PAPIN (Directeur) et Patricia GENTY (Assistante Administrative).

Date de convocation	4 octobre 2022
Délégués titulaires en fonction	16
Délégués titulaires présents	11
Délégués titulaires présents ayant un pouvoir de vote	3
Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO

Délibération 2022-40

Objet : Cinéma itinérant

Madame Sylvie CHARPIGNON explique que la reconduction du projet de cinéma (circuit itinérant en salle et cinéma en plein air) doit être étudiée d'ici janvier 2023. En effet, le marché avec le prestataire prend fin au 31 décembre 2022 ainsi que le financement LEADER. Il est donc proposé au Comité Syndical, de délibérer pour reconduire ou non ce projet, notamment selon la proposition effectuée lors de la Commission Paritaire du 4 octobre 2022 exposée en séance. Elle expose le bilan des trois années écoulées, soit depuis 2019.

Elle explique également que, au 1er septembre 2022, l'opération aura coûté 72 534,87 euros, en étant financée par les fonds LEADER à hauteur de 80 % (hors cinéma plein air de l'été 2022 qui ne faisait déjà plus partie de l'opération bénéficiant des fonds LEADER). Aussi, sur les différents scénarios proposés en Commission Paritaire le 4 octobre 2022, elle indique que celui qui a été sélectionné consiste à retenir quatre points de diffusion sur les six initiaux (CHATEL-CENSOIR, GUILLON-TERRE-PLAINE, L'ISLE-SUR-SEREIN, NOYERS, QUARRÉ-LES-TOMBES et SAINT-PÈRE) en accueillant chacun une projection tous les deux mois. Ce scénario permettrait d'atteindre une opération d'un coût prévisionnel établi à 22 500,00 euros TTC par an, sur la base des tarifs pratiqués par le prestataire en 2022. Madame Sylvie CHARPIGNON explique également qu'il a été souhaité de proposer la mise à contribution des communes hôtes à hauteur de 30 % (H2) ou de 50 % (H1) pour le cinéma en salle et de conserver une participation de 50 % pour le cinéma en plein air. Madame Sylvie CHARPIGNON explique que le prestataire actuel peut proposer des doubles séances sans surcoût, puisqu'il optimise ainsi ses frais de déplacement.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité :

- DÉCIDE de retenir l'hypothèse n° 2, à savoir solliciter une contribution financière à hauteur de 30 % du coût de la séance (hors frais de communication) aux communes accueillant un point de projection du cinéma itinérant en salle et maintenir la contribution financière, à hauteur de 50 % du coût de la séance, y compris les frais de communication, pour les communes accueillant une séance en plein air,
- DÉCIDE que le nombre de lieux de projection sera réduit de six à quatre, chacun disposant d'une projection tous les deux mois,
- VALIDE un coût prévisionnel de l'opération à environ 22 500,00 euros TTC pour une année, étant précisé qu'une révision des tarifs sur 2022 est à prévoir,
- DIT que la liste des quatre lieux de projection sera arrêtée lors d'une prochaine séance du Comité Syndical du Pôle, une fois les six communes hôtes appelées à se positionner sur la poursuite du projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance, Camille BOÉRIO

